



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## compétences

Question écrite n° 12125

### Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'avenir des intercommunalités. En effet, lors de son bilan de l'intercommunalité, la première vice-présidente de l'Association des maires de France a présenté les grandes orientations adoptées en accord avec l'Association des communautés de France. On a pu observer à cet égard une prise de position en faveur d'un partage des compétences à l'intérieur du « bloc local » (communes et communautés). Pour la première vice-présidente, seule la première devrait « détenir une clause générale de compétences », et qu'il n'y avait pas besoin de nouveaux transferts de la première vers la seconde. Elle a également rappelé la volonté de l'AMF et de l'ADCF de prévoir la possibilité de conventions entre communes et communautés sur la gestion de compétences, suivant trois principes : liberté d'organisation, subsidiarité, solidarité. Il souhaiterait donc connaître la position du ministère, et si ce dernier a défini une ligne de conduite.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles-Ange Ginesy](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12125

**Rubrique :** Coopération intercommunale

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2007, page 7601

**Question retirée le :** 8 avril 2008 (Fin de mandat)